

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-2026/0034

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Direction des
Ressources Humaines
Tél : 04 66 86 64 13
Réf : CR/IS/BG/TH

Objet : Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FSSCT) : désignation des représentants de la Communauté Alès Agglomération et des représentants du personnel – abroge et remplace l'arrêté n°2025/0074 du 10 octobre 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération C2022_01_16 du conseil de communauté du 17 février 2022 relative à la création d'un comité social territorial (CST) et d'une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail,

Vu l'arrêté n°2025/0074 du 10 octobre 2025 relatif à la désignation des représentants de la Communauté Alès Agglomération et des représentants du personnel à la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail,

Vu le résultat des élections professionnelles du 8 décembre 2022 tel que consigné dans le procès-verbal,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des représentants de l'établissement public et des représentants du personnel de la Communauté Alès Agglomération au sein de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FSSCT) conformément à la délibération C2022_01_16 du 17 février 2022,

Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination, soit le président de la Communauté Alès Agglomération, de désigner les représentants de l'établissement public à la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FSSCT) parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de l'établissement,

Considérant le renouvellement du conseil communautaire à la suite des élections municipales du 22 mars 2026,

Considérant les listes présentées à l'élection des représentants du personnel au comité social territorial,

Considérant la vacance d'un siège de représentant du personnel titulaire à la suite du départ en retraite de Mme Dominique FONTANILLE,

ARRÊTE

L'arrêté n°2025/0074 du 10 octobre 2025 est abrogé et remplacé comme suit :

ARTICLE 1 :

Les représentants de la Communauté Alès Agglomération sont les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Claude ROUILLON	Thierry ORTIZ
Daniel CANAL	Rémy BOUET
Martine MAGNE	Christian CHAMBON
Marie-Claude ALBALADEJO	Jean-Régis MASSON
Jean-Claude D'ANTONA	Marc JEKAL
Alain BENSACKOUN	Cyril LAURENT
Gérard BARONI	Pierre AIGUILLON
Georges DAUTUN	Marie-Christine PEYRIC

Monsieur Jean-Claude ROUILLON est désigné pour assurer les fonctions de président de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail,

A la suite des élections professionnelles du 8 décembre 2022, les représentants du personnel, désignés par les organisations syndicales en fonction du résultat du scrutin au comité social territorial, sont les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Florence BAZALGETTE	Kévin TIZI
Grégory NOYER	Ghislaine HOARAU
Nathalie CARBONERO	Jérôme CAMBIER
Claudine GORRIZ	Gérard MARTINEZ
Nathalie OUZOULIAS	Yannick MORANDI
Céline TALIGROT	Yannick IFFERNET
Isabelle VIGUIER	Marie-Noëlle SERROUL
Véronique CAPOCCHIA	Carine CELLIER

ARTICLE 2 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Alès, le 12 MAI 2026

Le Président
Christophe RIVENQ